Dans le rapport d’analyse, les auteurs évoquent le concept de l’ACA (analyse coûts avantages) qui devrait guider toute action publique. Ces 4 lignes dans un rapport de 134 pages, si elles étaient enfin prises en considération, permettraient d’avoir une autre lecture de la politique de l'eau. C’est précisément ce que le citoyen attend. Ce serait aussi inévitablement une remise en cause de certaines opérations de « continuité écologique » déconnectées de ce principe élémentaire car d'un coût très élevé sans aucune garantie d'effets environnementaux supérieurs.

Anne-Marie LEVRAUT, Denis PAYEN, Nathalie COPPINGER, François CHOLLEY, Marie-Laurence MADIGNIER, Jean-Jacques BENEZIT, Marie-Louise SIMONI, Richard LAGANIER (2013)

Évaluation de la politique de l’eau, juin 2013

Rapport ici :http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/008843-01_rapport_cle2cf71a.pdf

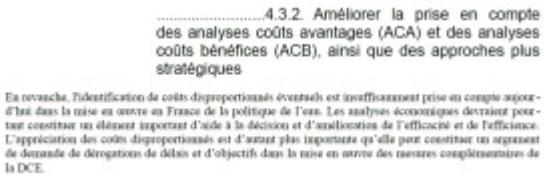
.....4.3.2. Améliorer la prise en compte des analyses coûts avantages (ACA) et des analyses coûts bénéfices (ACB), ainsi que des approches plus stratégiques

En revanche, l'identification de coûts disproportionnés éventuels est insuffisamment prise en compte aujourd'hui dans la mise en œuvre en France de la politique de l'eau. Les analyses économiques devraient pourtant constituer un élément important d'aide à la décision et d'amélioration de l'efficacité et de l'efficience. L'appréciation des coûts disproportionnés est d'autant plus importante qu'elle peut constituer un argument de demande de dérogations de délais et d'objectifs dans la mise en œuvre des mesures complémentaires de la DCE.